



Violence subi sur mon lieu de travail.

Par **loula37**, le **24/03/2011** à **12:03**

Bonjour,
je souhaiterais connaître le délai légal pour faire constater des violences subies sur mon lieu de travail.

En effet suite à une altercation avec un de mes collègues de travail, j'aurai besoin de connaître le délai légal pour faire constater cela par un médecin.

Je pensais convenir d'un arrangement à l'amiable avec mon employeur, mais celui-ci m'a tout simplement licencié sans chercher à connaître le coupable et la victime.

Les faits ce passé passé il y a 72h aujourd'hui. Si je vais consulter un médecin, suis-je encore dans le délai légal pour faire valoir son attestation.

Merci par avance de vos réponses.